

DUCHMOUT
8 PLACE DE LA LIBERTE - 33600 PESSAC

SAUVEGARDE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE

ARTICLE L626-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE



JUGE COMMISSAIRE : Monsieur Christophe LATASTE
JUGE COMMISSAIRE SUPPLEANT : Monsieur Eric GROISILLIER
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE : SELARL ASCAGNE AJ O
prise en la personne de Maître Aurélien MOREL
Mission d'assistance
MANDATAIRE JUDICIAIRE : SCP SILVESTRI BAUJET
prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI
COMMISSAIRE PRISEUR : NEANT
REPRESENTANT DES SALARIES : Monsieur Assane NGOM
CONTROLEUR : NEANT

N° DE GREFFE : 2025J00307

REPRÉSENTANT LÉGAL : SARL B.E.Y. - Monsieur Bolivin DUCHESNE
CONSEIL : Maître Benjamin BLANC

JUGEMENT D'OUVERTURE : 6 mars 2025
FIN DE LA PERIODE D'OBSERVATION : 6 mars 2026

25 novembre 2025

S O M M A I R E

BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	PAGE	3 - 20
RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES	PAGE	4
ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES	PAGE	5 - 12
PRECISIONS SUR LE CONTRAT DE FRANCHISE PORTANT SUR LA MARQUE	PAGE	13
PRECISIONS SUR LA CONVENTION DE TRESORERIE	PAGE	13
SITUATION LOCATIVE	PAGE	14
PROCEDURES EN COURS	PAGE	14
SITUATION SOCIALE	PAGE	15
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	PAGE	16 - 17
DETAIL DES SURETES	PAGE	18
SITUATION ENVIRONNEMENTALE	PAGE	18
DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION	PAGE	19 - 20
PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE	PAGE	21 - 27
PREVISIONS D'ACTIVITE	PAGE	22 - 23
MOYENS DE FINANCEMENT	PAGE	24
MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF	PAGE	25 - 26
ENGAGEMENTS/GARANTIES	PAGE	27
OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE	PAGE	28 - 29

**BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

FORME JURIDIQUE	SAS
RAISON SOCIALE	DUCHMOUT
ENSEIGNE	-
DATE D'IMMATRICULATION	18/09/2012
N° D'IMMATRICULATION RCS BORDEAUX	788 513 307
SIEGE SOCIAL	8 PLACE DE LA LIBERTE - 33600 PESSAC
OBJET SOCIAL	Restauration sur place ou à emporter, épicerie, bar ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	Néant
REPRESENTANT LEGAL	SARL B.E.Y., elle-même représentée par Monsieur Bolivin DUCHESNE

CAPITAL

10.000 €	REPARTITION ACTUELLE		OBSERVATIONS
	SARL BEY	700 actions	Néant
	SAS MEWNIOU	300 actions	
	Total	1.000 actions	

GEL DES AVOIRS : NÉANT

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de clôture des exercices	31 décembre	
Comptes annuels déposés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI	
Comptes annuels approuvés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI	
Modalité de tenue de la comptabilité	INTERNE Monsieur Frédéric BLOIS - Directeur comptable fblois@gr-peppone.fr	EXTERNE
Identité de l'expert-comptable	ACSE - Expert-comptable Monsieur Kévin SALAUN ksalaun@groupe-acse.fr	
Identité du commissaire aux comptes titulaire	Monsieur Mathieu CIRON jusqu'en 2022 mciron@cpa-groupe.fr	
Identité du commissaire aux comptes suppléant	Néant	
Les trois derniers rapports ont-ils certifié les comptes sans réserve ?	NON, les comptes annuels 2022 ont été certifiés sous la réserve suivante : « Des avances financières intragroupe figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2022 pour un montant total de 525k€ ne font l'objet d'aucune dépréciation à la clôture de l'exercice. En l'absence d'éléments mis à notre disposition justifiant du caractère recouvrable de ces avances, nous ne sommes pas en mesure d'apprecier si une dépréciation de ces avances est nécessaire et pour quel montant ». Il est précisé que les comptes annuels 2021 avaient quant à eux été certifiés sans réserve.	

ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

1. CREATION

La société DUCHMOUT a été créée en 2012, elle fait partie du Groupe PEPPONE.

Le Groupe PEPPONE exerce une activité de restauration et est spécialisé dans la gastronomie italienne.

En 1975, le premier restaurant (trattoria/pizzeria) a été ouvert à Bordeaux (restaurant historique *sis* Cours Georges Clémenceau, aujourd’hui exploité par la société LA COUPOLE) par le grand-père de Monsieur Adrien SANCHEZ-BALDUCCI, dirigeant actuel du Groupe.

La mère de Monsieur Adrien SANCHEZ-BALDUCCI, Madame Pascale BALDUCCI, a ensuite repris l’activité en 1981.

2. PRESENTATION DU GROUPE PEPPONE

Au cours de l’année 2000, la stratégie du Groupe a évolué, avec l’utilisation de produits provenant directement d’Italie.

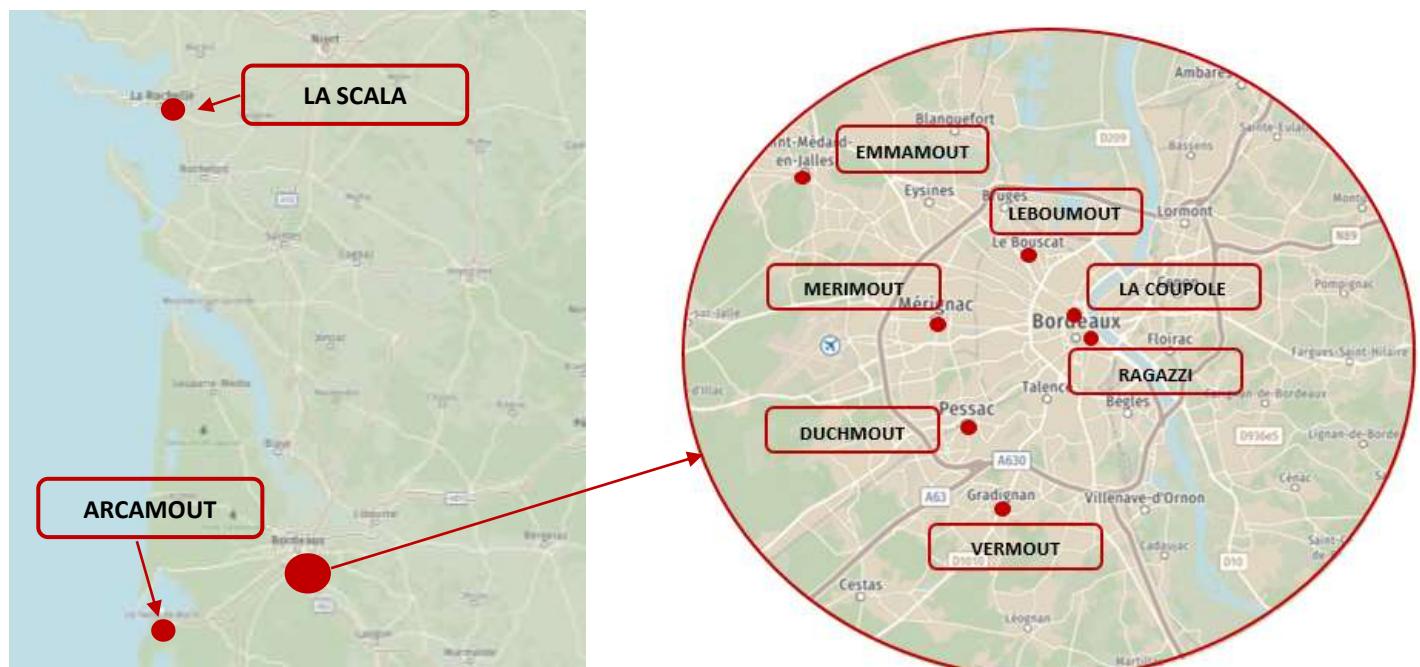
Les restaurants du Groupe PEPPONE proposent depuis cette date une carte variée, comprenant notamment des pizzas, des pâtes fraîches et sèches, ainsi que de nombreux desserts faits maison.



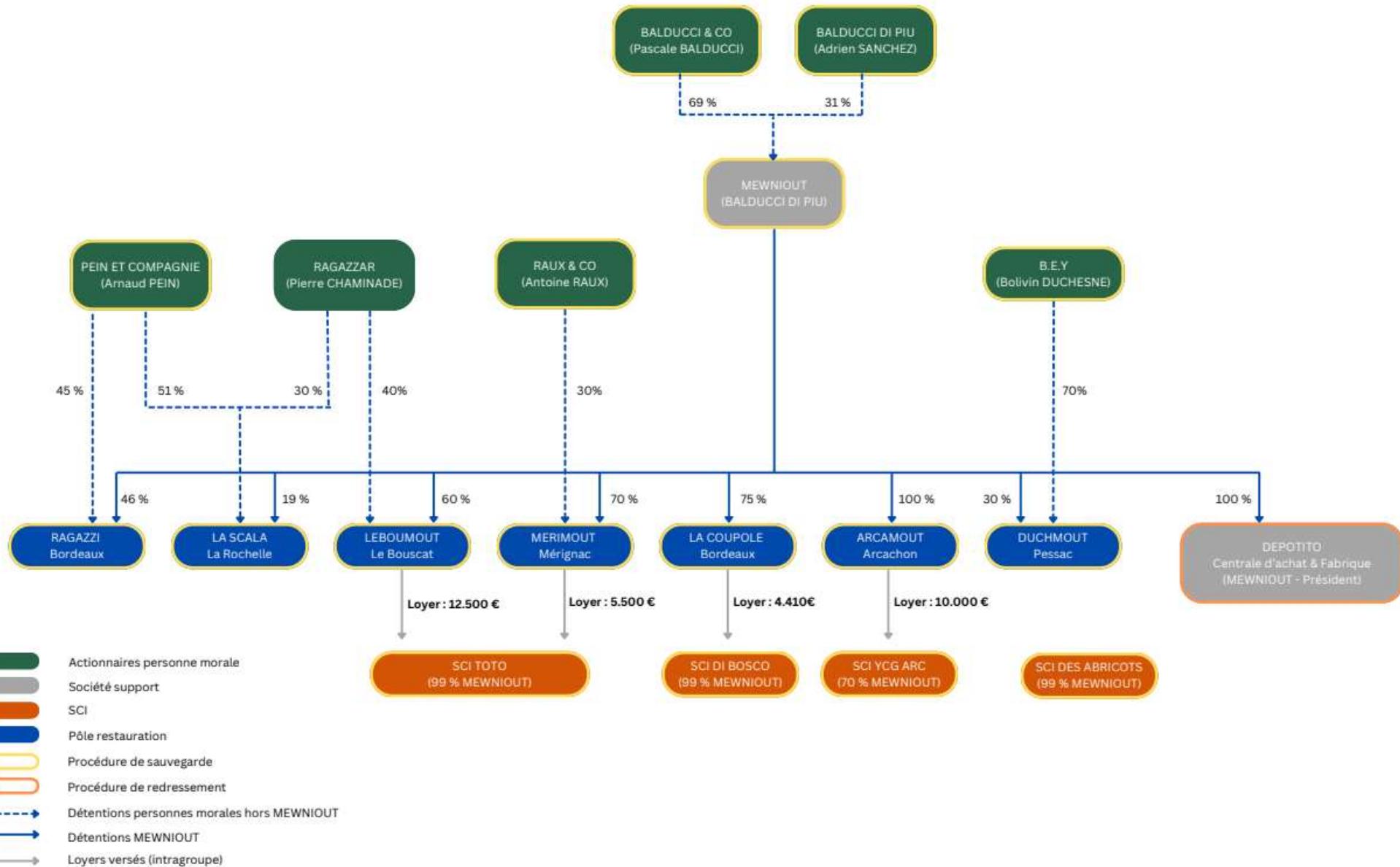
Depuis 2009, le Groupe a connu un essor important porté par :

- le développement de la marque « *Ragazzi Da Peppone* »,
- l’extension de la zone de chalandise au sein des villes de Bayonne, Biarritz, La Rochelle, Arcachon et Nantes,
- l’ouverture (initialement) d’un réseau de franchise, 6 unités supplémentaires ayant été ouvertes via des contrats de franchise (2 unités à Montpellier et à Brive, ayant fermé depuis),
- la création d’une société ayant pour objet la formation des futurs salariés des restaurants (ECOLEMOUT).

A date (octobre 2025), les restaurants PEPPONE s'étendent sur l'Ouest de la France de la manière suivante :



L'organigramme synthétique du Groupe sur le volet capitalistique (en dehors des sociétés désormais liquidées) est le suivant :



Le détail des différentes facturations par la *holding* MEWNIOU est le suivant :

	Redevances de marque (7% du chiffre d'affaires, ici 2023) envers MEWNIOU (*)	Prestations administratives envers MEWNIOU HT / mois	Loyers Mensuels		Management fees	
			Montant mensuel	SCI	Montant HT / mois	Holding
DUCHMOUT	143 562 €	1.200 €			7.000 €	B.E.Y.
RAGAZZI	106 247 €	1.200 €				
LA SCALA	126 170 €	1.200 €				
LEBOUMOUT	135 735 €	1.200 €	12.500 €	TOTO	7.000 €	RAGAZZAR
MERIMOUT	104 109 €	1.200 €	5.500 €	TOTO	7.000 €	RAUX AND CO
ARCAMOUT	131 916 €	1.200 €	10.000 €	YCG		
VERMOUT	Non communiqué	1.200 €	11.488 €	AUGUSTINE		
EMMAMOUT	Non communiqué	1.200 €				
LA COPOLE		3.504 €	4.410 €	DI BOSCO	10.000 €	BALDUCCI AND CO
DEPOTITO		4.195 €				
MEWNIOU		-	1.000 €	DI BOSCO	5.000 €	BALDUCCI DI PIU

(*) La société MEWNIOU procède au règlement d'une rétrocession d'une partie des redevances de marque à la société FUT, une cession de la marque étant intervenue en janvier 2025.

L'équipe de direction a précisé à l'Administrateur Judiciaire que :

- la société LA COPOLE ne verse aucune redevance de marque en raison de son historique et de son positionnement en qualité de « maison mère – établissement initial »,
- les sociétés IL DUCA et BAYMOUT ne versaient aucune redevance de marque, pour des raisons subies en raison du caractère déficitaire de leurs activités,
- la société YAKMOUT ne versait aucune redevance de marque car elle ne bénéficiait pas de l'image de la marque PEPPONE (pour rappel, la société YAKMOUT exploitait un fonds de commerce de restauration japonaise).

La répartition des comptes courants au sein du Groupe est la suivante au 31 août 2025 :

Actif	ARCAMOUT	DUCHMOUT	LA COPOLE	LA SCALA	LEBOUMOUT	MERIMOUT	MEWNIOU	RAGAZZI	DES ABRICOTS	TOTO	YCG	AUGUSTINE
Passif							4 988					
ARCAMOUT							540 000					
DUCHMOUT							200 000					
LA COPOLE							460 000	7 955				
LA SCALA							133 000			3 315		
LEBOUMOUT							391 640					
MERIMOUT							107 901					
MEWNIOU	4 988	540 000	200 000	460 000	133 000	391 640	760 161	545 691	86 583	40 100		
RAGAZZI				7 655			107 901					
SCI DES ABRICOTS							760 161					
SCI TOTO					3 315		545 691					348 961
SCI YCG							86 583					
SCI AUGUSTINE							40 100			348 961		

Il convient de préciser que la lecture de ce tableau doit s'effectuer de manière linéaire.

A titre d'exemple, la première ligne se lit de la manière suivante : la société ARCAMOUT est redevable de la somme de 4,9 K€ auprès de MEWNIOU.

La répartition des dettes d'exploitation (fournisseurs/clients/redevances de marque) au sein du Groupe est la suivante au 31 août 2025 :

Actif	ARCAMOUT	DUCHMOUT	LA COUPOLE	LA SCALA	LEBOUMOUT	MERIMOUT	MEWNIOUT	RAGAZZI	DES ABRICOTS	TOTO	YCG
Passif											
ARCAMOUT			26 526				141 456	5 000			837 856
DUCHMOUT			2 469				163 094				
LA COUPOLE	26 526	2 469		16 610	1 361	9 008	66 591	10 047		496	
LA SCALA			16 610				41 946	647			
LEBOUMOUT			1 361				18 139			63 388	
MERIMOUT			9 008				87 406			259 410	
MEWNIOUT	141 456	163 094	66 591	41 946	18 139	87 407		79 019	1 526	25	1 717
RAGAZZI	5 000		10 047	647			79 019				
SCI DES ABRICOTS								1 526			
SCI TOTO			1 618		63 388	259 410	25				
SCI YCG	837 856							1 717			
SCI AUGUSTINE							18 063				

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DUCHMOUT

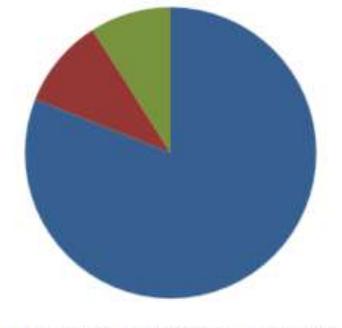
La société DUCHMOUT exploite son fonds de commerce de restauration sis 8 Place De La Liberté à PESSAC (33600).

Le restaurant propose une vente de produits italiens sur place, à emporter et en livraison.

La répartition de son chiffre d'affaires par activité est la suivante :

REPARTITION CA en %		
SUR-PLACE	EMPORTER	LIVRAISON
81,00%	10,00%	9,00%

Répartition Chiffre d'affaires



La société exerce son activité au sein d'un local commercial de 230 m², la capacité d'accueil du restaurant est de 90 couverts à l'intérieur et 90 couverts à l'extérieur.

Le ticket moyen du restaurant s'élève à hauteur de 26,47 € le midi et 29,80 € le soir. Il est précisé que le restaurant propose une formule déjeuner au prix de 18 €.

Le restaurant est ouvert sur les plages horaires suivantes :

- le midi : de 12h à 14h15,
- le soir de 19h à 23h.

La saisonnalité de l'activité est faible et le taux de marge théorique attendu s'élève à hauteur de 73 %.

Selon les avis de la plateforme *Tripadvisor*, le restaurant est classé 37^e sur 139 restaurants à Pessac, avec une note moyenne de 3,3 sur 5 basée sur 648 avis.

Le restaurant est reconnu pour la qualité de la cuisine italienne proposée, notamment les pizzas et les pâtes, ainsi que l'ambiance agréable du lieu. Par exemple, un client mentionne que "les pizzas, pâtes et raviolis sont réussis" et que "le personnel est accueillant et sympa".

Cependant, certains avis récents signalent des points à améliorer, notamment concernant le service et le rapport qualité-prix. Par exemple, un client mentionne une attente prolongée pour la prise de commande des desserts, tandis qu'un autre souligne des prix élevés pour des boissons et des plats.

3. DIFFICULTES RENCONTREES

Antérieurement à la crise sanitaire survenue en 2020, le Groupe PEPPONE présentait un EBITDA déficitaire d'environ 200 K€ sur l'exercice 2019 en raison notamment :

- (i) de l'ouverture récente des restaurants de Bayonne, Le Bouscat et Nantes qui avaient une contribution négative en terme d'EBITDA (d'environ 300 K€) pour le Groupe et,
- (ii) d'un ratio d'achats matières de 34,3 % des restaurants qui se trouve supérieur aux moyennes sectorielles (se situant à environ 30 % sur le secteur de la restauration traditionnelle et cafétérias).

Les difficultés rencontrées par le Groupe PEPPONE ont débuté avant la crise sanitaire puisque le niveau de performances ne permettait pas, déjà, de soutenir son niveau d'endettement.

Le Groupe PEPPONE a ensuite été fortement impacté par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture temporaire des lieux de restaurations dits « non essentiels », puis une réouverture très limitée puisque les mesures gouvernementales imposaient des jaugees.

Les mesures de restriction renouvelées sur le dernier quadrimestre 2020 (jusqu'en juin 2021) ont fortement impacté le chiffre d'affaires du Groupe PEPPONE qui a chuté de 25 % en 2020 et de 12 % en 2021.

En outre, la crise sanitaire a eu pour conséquence une modification des habitudes de consommation des clients (hausse de la consommation « à la maison » et de la restauration à emporter). Le Groupe s'est alors adapté et propose désormais des plats à emporter.

Cependant, cette évolution de l'activité a entraîné des coûts de mise en place (recrutement de personnel dédié et d'équipements de livraison) avant de basculer vers un schéma plus classique de recours aux plateformes spécialisées de commandes en ligne.

L'activité « à emporter » représenterait désormais entre 10 à 30 % du chiffre d'affaires réalisé selon les unités.

Afin de pallier la chute du volume d'activité, le Groupe a été contraint de souscrire de nombreux PGE, qui représentaient au 30 novembre 2022 une dette financière additionnelle de 4,1 M€.

En raison de la baisse de chiffre d'affaires depuis la crise sanitaire, les sociétés du Groupe PEPPONE étaient dans l'incapacité de faire face au règlement de leurs charges courantes et de leurs endettements financiers.

Les comptes annuels du Groupe PEPPONE présentaient les performances suivantes sur les exercices 2022 et 2023 :

Groupe Mewniout - Compte de résultat			déc.-22	déc.-23
	FY22	FY23	Réal.	Réal.
en k€				
Chiffre d'affaires	20 286	20 417		
Achats consommés	(5 088)	(5 560)		
Ch. de personnel restaurants	(6 915)	(7 181)		
Marge sur coûts directs	8 284	7 676		
Ch. de personnel indirect	(1 813)	(1 718)		
Impôts et taxes	(271)	(305)		
Charges externes	(5 097)	(4 875)		
EBITDA	1 103	779		
Dotation aux amortissements	(1 234)	(1 218)		
Résultat d'exploitation	(131)	(440)		
Résultat financier	(72)	66		
Résultat exceptionnel	284	(26)		
Impôt sur les sociétés	(51)	(65)		
Résultat net	29	(465)		
KPIs				
Var. du CA	n.d.	0,6%		
Ratio matières / CA restaurants	30,3%	29,9%		
Ratio personnel / CA restaurants	37,9%	37,2%		
Marge / CA restaurants	31,9%	32,9%		
Coûts fixes	(7 181)	(6 897)		
EBITDA (en % du CA)	5,4%	3,8%		

Groupe Mewniout - Bilan			déc.-22	déc.-23
	Réal.	Réal.		
en k€				
Immob. incorporelles Nettes	2 676	2 903		
Immob. corporelles Nettes	12 458	11 781		
Immobil. financières nettes	11 604	11 610		
Actif immobilisé	26 738	26 294		
Stock net	942	754		
Créances clients nettes	400	220		
Dettes fournisseurs	(2 556)	(1 941)		
BFR d'exploitation	(1 215)	(966)		
BFR hors exploitation	(3 060)	(4 478)		
Besoin en fonds de roule.	(4 275)	(5 444)		
Trésorerie	619	953		
Emprunts MLT	(12 585)	(12 328)		
Emprunts PGE	(3 691)	(3 620)		
Autres dettes financières	(65)	(65)		
Comptes courants	(99)	2		
DFN	(15 820)	(15 057)		
Actif net	6 642	5 792		
Capital	6 097	6 098		
Primes d'émission	646	646		
Réerves	3 269	3 725		
Report à nouveau	(3 513)	(4 319)		
Résultat net	29	(465)		
Capitaux propres	6 642	5 792		
Contribution à la DFN				
Restaurants	(4 531)	(3 946)		
Support	(4 003)	(3 928)		
SCI	(7 262)	(7 283)		
Actionnaires	(24)	99		
Total DFN	(15 820)	(15 057)		

Les performances des entités opérationnelles du Groupe PEPPONE au 31 août 2024 sont représentées comme suit :

L'EBITDA des restaurants au 31 août 2024 est retrait de -0,2m€ comparé au budget sensibilisé en raison d'une activité en retrait de -6% sur les prévisions.

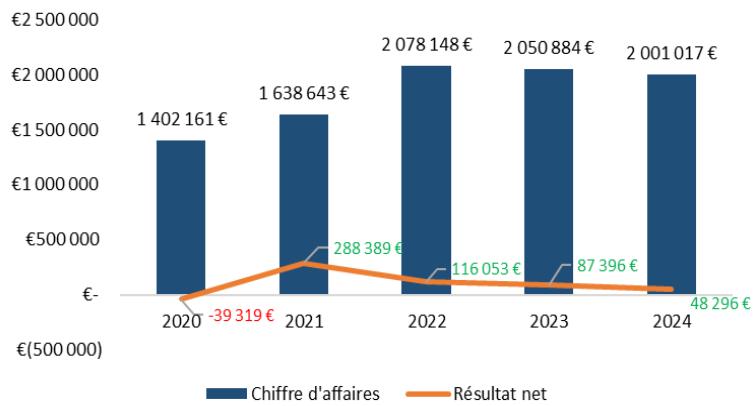
Pôle Restauration - Performance au 31 août 2024																			
en k€	Villes	CA			MCD			EBITDA			Ratio matières			Ratio personnel			% MCD		
		2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24
		Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em	Em
La Coupole	Bordeaux - Clémenciat	1 872	1 843	1 920	532	569	633	(32)	96	180	(32,3%)	(31,5%)	(28,2%)	(39,3%)	(37,6%)	(38,8%)	28,4%	30,9%	33,0%
Duchmout	Pessac	1 417	1 388	1 401	514	501	508	86	154	150	(30,2%)	(29,2%)	(27,8%)	(33,8%)	(34,7%)	(38,1%)	38,3%	36,1%	36,3%
Arcamont	Arcachon	1 306	1 192	1 314	486	366	444	72	148	202	(29,3%)	(26,2%)	(27,7%)	(35,1%)	(41,1%)	(38,6%)	36,6%	30,7%	33,7%
La Scala	La Rochelle	1 237	1 223	1 218	448	405	444	47	197	161	(30,6%)	(28,1%)	(27,7%)	(33,1%)	(34,0%)	(35,8%)	36,3%	37,9%	36,5%
Ragazzi	Bordeaux - Richelieu	1 057	1 031	1 074	357	379	389	(22)	87	126	(29,2%)	(28,4%)	(26,9%)	(37,0%)	(38,8%)	(37,0%)	33,8%	38,8%	36,2%
Meninout	Mérignac	1 006	898	1 020	371	282	354	71	14	126	(26,6%)	(29,6%)	(27,3%)	(36,6%)	(41,2%)	(38,1%)	35,8%	29,2%	34,7%
Biamouat	Biarritz	867	865	901	239	230	283	(64)	48	(28,8%)	(28,0%)	(28,2%)	(43,6%)	(47,4%)	(40,4%)	27,8%	26,8%	31,4%	
Baymout	Bayonne	801	742	840	200	184	238	(55)	(45)	25	(32,8%)	(31,3%)	(27,7%)	(42,2%)	(46,5%)	(44,3%)	24,9%	22,1%	28,1%
Lebroumouf	Le Bouscat	1 304	1 304	1 330	495	493	500	88	156	194	(29,8%)	(28,3%)	(27,2%)	(32,4%)	(33,0%)	(35,2%)	38,0%	37,8%	37,8%
Il Duce	Nantes	750	654	770	204	141	188	(4)	(42)	4	(27,1%)	(26,1%)	(26,4%)	(45,6%)	(52,3%)	(47,8%)	27,2%	21,8%	25,8%
Yakmout	Bordeaux	107	267	458	(75)	(33)	107	(101)	(94)	14	n.a.	(38,3%)	(29,8%)	n.d.	(72,9%)	(47,0%)	n.d.	(11,1%)	23,5%
Total Restaurants		11 813	11 441	12 246	3 773	3 538	4 095	86	663	1 230	(39,1%)	(29,0%)	(27,6%)	(38,6%)	(40,1%)	(38,9%)	31,9%	30,3%	33,4%
Sensibilités KPMG		(80)	-	-	(337)	-	(337)	-	-	-	-	(2,3%)	-	-	-	(0,3%)	-	-	(2,5%)
Total sensibilisé		11 813	11 441	12 165	3 773	3 538	3 759	86	663	893	(39,1%)	(29,0%)	(29,9%)	(38,0%)	(40,1%)	(39,3%)	31,9%	30,9%	30,9%
Variations performance sensibilisée																			
Var. 2024 vs 2023		(373)			(234)				577			1,7%				-2,7%			-1,0%
Diff. Areal Vs Budget 2024		(724)			(220)				(230)			0,8%				-0,8%			0,0%

Plus précisément, les performances de la société DUCHMOUT sur les derniers exercices (clos au 31 décembre) sont les suivantes :

Exercice clos le 31/12		2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires		1.402.161 €	1.638.643 €	2.078.148 €	2.050.884 €	2.001.017 €
Produits d'exploitation		1.531.028 €	1.892.747 €	2.103.200 €	2.086.934 €	2.030.748 €
Charges d'exploitation		1.577.604 €	1.608.361 €	1.961.824 €	1.982.234 €	1.952.685 €
Dont charges de personnel		497.426 €	569.372 €	696.064 €	709.393 €	732.855 €
% masse salariale		35,48 %	34,75 %	33,49 %	34,59 %	36,62 %
Résultat d'exploitation		<46.576 €>	284.386 €	141.375 €	104.700 €	78.064 €
Résultat financier		<1.215 €>	<9.249 €>	<4.652> €	0 €	<8.046 €>
Résultat exceptionnel		10.523 €	13.252 €	12.660 €	10.467 €	<5.622 €>
Résultat net		<39.319 €>	288.389 €	116.053 €	87.396 €	48.296 €

L'évolution du chiffre d'affaires par rapport au résultat net est la suivante :

Evolution du chiffre d'affaires



A l'issue de la crise sanitaire, une progression régulière du chiffre d'affaires a été enregistrée entre 2020 (1,4 M€) et 2022 (2,08 M€). Cette tendance s'est néanmoins inversée depuis lors, une légère baisse est intervenue en 2023 (-1,3 %) et en 2024 (-2,4 %), l'activité semble ainsi avoir atteint un palier voire une phase de ralentissement.

Les charges d'exploitation restent maîtrisées permettant à l'activité de demeurer bénéficiaire depuis l'exercice 2021. Le résultat d'exploitation est néanmoins en constante diminution depuis 2022, traduisant une diminution de la rentabilité malgré un volume d'activité plutôt stable.

L'exercice 2024 se clôture avec un résultat net à hauteur de 48 K€ (contre 116 K€ en 2022).

4. DÉROULEMENT DES PROCÉDURES AMIABLES

Face aux difficultés rencontrées par les sociétés d'exploitation, le Groupe PEPPONE a anticipé une impasse de trésorerie pouvant conduire à une impossibilité d'assurer le paiement des charges courantes ainsi que le remboursement de l'endettement financier.

Dans ces conditions, des procédures amiables ont été ouvertes dès décembre 2022 avec pour objectif de procéder à la restructuration l'endettement financier, social et fiscal du Groupe.

Un accord a été trouvé avec les partenaires financiers du Groupe portant en synthèse sur (i) le gel des échéances de remboursement des emprunts de janvier 2023 à décembre 2024 (soit sur 24 mois) et (ii) le reprofilage de l'endettement sur une durée additionnelle de 36 mois pour les emprunts moyen long terme (MLT) et 48 mois pour les emprunts garantis par l'Etat (48 mois).

5. ELEMENTS DÉCLENCHEURS DE LA PROCÉDURE

Dans le cadre de la restructuration du Groupe PEPPONE, il était envisagé la cession de différents actifs, et notamment :

- (i) les fonds de commerce représentant les principaux centres de pertes du Groupe,
- (ii) certains actifs immobiliers, dont le dépôt 32 rue Roger Touton – 33000 BORDEAUX.

Cependant, **la vente des fonds de commerce n'a pas eu lieu et celle du dépôt situé 32 rue Roger Touton – 33000 Bordeaux n'a pas abouti, alors que cette cession conditionnait la viabilité du schéma de restructuration.**

La société DUCHMOUT et plus largement les sociétés du Groupe PEPPONE se sont trouvées être dans l'incapacité d'assurer le paiement de l'intégralité des engagements pris dans le cadre du protocole en raison de tensions importantes de trésorerie.

Les dirigeants du Groupe ont donc sollicité du Tribunal l'ouverture de procédures collectives en faveur des sociétés du Groupe.

Par jugement en date du 6 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société DUCHMOUT, et a désigné :

- Monsieur Christophe LATASTE en qualité de Juge-Commissaire,
- Monsieur Eric GROISILLIER en qualité de Juge-Commissaire suppléant,
- La SCP SILVESTRI-BAUJET prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI en qualité de Mandataire Judiciaire,
- La SELARL ASCAGNE AJ SO prise en la personne de Maître Aurélien MOREL en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance.

Par jugements du même jour, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a également ouvert :

- des procédures de redressement judiciaire au bénéfice des sociétés BAYMOUT et IL DUCA,
- des procédures de sauvegarde au bénéfice des sociétés : YAKMOUT / LA SCALA / ARCAMOUT / LA COPOLE / MERIMOUT / RAUX AND CO / RAGAZZI / LEBOUMOUT / BALDUCCI & CO / SCI TOTO / B.E.Y. / PEIN ET COMPAGNIE / MEWNIOUT / BALDUCCI DI PIU / YCG ARC / DI BOSCO / SCI DES ABRICOTS,
- des procédures de liquidation judiciaire à l'encontre des sociétés LEGEMOUT et ECOLEMOUT.

Depuis lors, les sociétés IL DUCA, BAYMOUT, et YAKMOUT ont respectivement fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire, tout comme la société BIARMOUT qui exploitait un fonds de commerce de restauration à Biarritz.

PRECISIONS SUR LE CONTRAT DE FRANCHISE PORTANT SUR LA MARQUE

Le contrat de master franchise portant sur la marque « Ragazzi da Peppone » peut être synthétisé comme suit :

Parties contractantes : le contrat est signé entre le franchiseur, la société FUT (propriétaire de la marque depuis janvier 2025) et le master franchisé, la société MEWNIOU.

La société FUT est une société immatriculée au Registre Spécial des Sociétés Civiles de Monaco.

Objet du contrat : il s'agit de l'octroi d'une master franchise permettant à MEWNIOU d'exploiter et de développer le réseau de franchise.

Durée : 10 ans.

Modalités de versement des redevances : la société MEWNIOU devra verser à la société FUT, chaque 15 du mois :

- **une redevance égale à 60% des sommes qu'elle aura perçue des franchisés, représentant 7% de leur chiffre d'affaires. Les sociétés franchisées sont les suivantes :**
 - DUCHMOUT,
 - RAGAZZI,
 - LA SCALA,
 - LEBOUMOUT,
 - MERIMOUT,
 - ARCAMOUT,
 - VERMOUT (non concernée par la sauvegarde),
 - EMMAMOUT (non concernée par la sauvegarde).
- **une redevance fixe de 10 K€ HT sur les 30 K€ de droit d'entrée qu'elle percevra.**

La signature d'un avenant au contrat de master franchise a été envisagée afin de prévoir une diminution des versements opérés par MEWNIOU à FUT pour un montant de 20 K€ HT par mois pendant 12 mois. Cependant, cet acte étant étranger à la gestion courante, l'autorisation de Monsieur le Juge-Commissaire a été sollicitée. Néanmoins, dans l'intervalle et sur la durée de la période d'observation, le montant des versements mensuels de la société MEWNIOU à la société FUT ont été limités à la somme de 20 K€ HT.

PRECISIONS SUR LA CONVENTION DE TRESORERIE

Une convention de trésorerie a été conclue en date du 12 septembre 2018 entre MEWNIOU et les sociétés : MERIMOUT / LA COPOLE / RAGAZZI / DEPOTITO / LA SCALA / VERMOUT / EMMAMOUT / DUCHMOUT / ARCAMOUT / BIARMOUT et LEBOUMOUT (LEBOUMOUT a été intégrée, concomitamment à IL DUCA et BAYMOUT, à la convention par un avenant signé en date du 5 mars 2019).

Les sociétés VERMOUT ET EMMAMOUT (dirigées par la société MIEA elle-même dirigée par Madame Emmanuelle VERMANDE) ont dénoncé la convention de trésorerie et ne font donc plus partie du périmètre de celle-ci.

Il y est indiqué que des fonds seront mis à disposition par la société MEWNIOU ou par les filiales :

- par un nivellation des comptes bancaires de la société MEWNIOU ou vers un compte bancaire centralisateur ouvert par la société MEWNIOU,
- et/ou sous forme d'avances en euros pour une durée comprise entre 30 et 300 jours.

Enfin, un taux d'intérêt de 0,5 % doit être appliqué en cas d'excédents de trésorerie.

SITUATION LOCATIVE

SIEGE SOCIAL

ADRESSE	8 PLACE DE LA LIBERTE 33600 PESSAC
BAILLEUR/ADRESSE	SCI PARIS – BORDEAUX RCS n°529 234 189 3 rue Camille Guérin 33260 LA TESTE DE BUCH
ACTIVITE AUTORISEE	Activité de toute restauration
DATE DE SIGNATURE DU BAIL	28 septembre 2012
DUREE DU BAIL	9 ans, à compter du 1 ^{er} octobre 2012 (*)
SUPERFICIE ET CONSTITUTION DES LOCAUX	Superficie SHON de 236,29 m ²
MONTANT ANNUEL DU LOYER LORS DE LA CONCLUSION DU BAIL	36.624,95 € HTHC, soit 43.803,44 € TTC €
PERIODICITE DU LOYER – MODALITE DE PAIEMENT	Mensuel –A terme à échoir
DEPOT DE GARANTIE	3 mois de loyer HT (9.156,24 € versé à la signature du bail)
PROCEDURE EN COURS	Non communiqué

(*) Il est précisé que le bail commercial est venu à terme le 31 décembre 2021. L'Administrateur Judiciaire reste dans l'attente des éléments relatifs au renouvellement dudit bail commercial.

Il est précisé qu'un droit d'entrée à hauteur de 56.690,40 € TTC a été versé lors de la signature du bail commercial.

PROCEDURES EN COURS

Malgré les demandes de l'Administrateur Judiciaire, le dirigeant de la société DUCHMOUT n'a pas été en capacité de fournir un détail des procédures en cours.

SITUATION SOCIALE

LISTE DES SALARIES (15)

SALARIES EN CDI (10)

Emploi occupé	Date d'entrée	Heures / mois	Salaire brut	Situation particulière (maladie, congé maternité titulaire d'un mandat, préavis en cours.)
SERVEUSE	20/01/2025	169	2475.63	
CUISINIER	01/02/2023	151.67	2040	
CHEF DE CUISINE	11/01/2017	FJ	3550	
RESPONSABLE DE SALLE	16/10/2024	FJ	3400	
CUISINIÈRE	10/10/2024	151.67	2050	
SECOND DE CUISINE	20/03/2023	FJ	3320	REPRENTANT DES SALARIES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE COLLECTIVE
SERVEUSE	01/10/2019	151.67	4550.10	
CUISINIER	08/08/2016	151.67	2275	
PLONGEUR	03/05/2025	151.67	1895.88	
CUISINIÈRE	21/11/2017	151.67	2200	

SALARIES EN CDD (5)

Emploi occupé	Date d'entrée	date de fin du cdd	Heures / mois	Salaire brut
SERVEUSE	31/10/2025	30/11/2025	169	2199.17
SERVEUR	02/11/2025	30/11/2025	100	1460
SERVEUR	01/11/2025	30/11/2025	165	2047
SERVEUR	01/11/2025	30/11/2025	165	2047
SERVEUSE	01/11/2025	30/11/2025	60	1200

L'entreprise recourt-elle à des salariés intérimaires, pigistes ou vacataires ? Non précisé

INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

NOM ET FONCTION	
REPRÉSENTANT DES SALARIES	Monsieur Assane NGOM
MEMBRES DU CSE	Non communiqué

ORGANISATION DU TRAVAIL

CONVENTION COLLECTIVE	ACCORD PROFESSIONNEL OU INTERPROFESSIONNEL	ACCORD D'ENTREPRISE
IDCC 1979 Hôtels, cafés et restaurants	Néant	Néant

SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

1. SITUATION ACTIVE

Actif grevé d'une sûreté	AU 31/12/2023 (COMPTE ANNUELS)	Au 31/12/2024 (COMPTE ANNUELS)	AU 06/02/2025
Immobilisations incorporelles			
• Fonds de commerce (1)	47.400 €	47.400 €	47.400 €
• Frais d'établissement			2.950 €
Immobilisations corporelles			
• Installations techniques, matériel et outillage	12.567 €	21.928 €	26.277 €
• Autres immobilisations corporelles	168.982 €	160.584 €	153.730 €
Immobilisations financières			
• Autres immobilisations financières (dépôts)	9.236 €	9.236 €	9.236 €
Sous-total	238.185 €	239.148 €	239.593 €
Stock			
• Matières premières	36.850 €	53.633 €	53.633 €
Clients			
• Créances clients		358 €	207 €
Autres			
• Fournisseurs débiteurs	164.573 €	135.019 €	137.876 €
• Personnel	6.269 €	8.125 €	19.397 €
• Autres créances	740.739 €	811.160 € (2)	811.651 €
• Impôts sur le bénéfice		11.673 €	27.772 €
• Taxes sur le chiffre d'affaires	3.133 €	324 €	1 €
• Charges constatées d'avance	4.691 €	4.229 €	4.691 €
Disponibilités			
• Disponibilités	123.399 €	53.385 €	66.303 €
Sous-total	1.079.654 €	1.077.895 €	1.121.531 €
TOTAL	1.317.840 €	1.317.043 €	1.361.124 €

(1) cf. détail des sûretés

(2) dont :

- PAS : 45,38 €,
- C/C MEWNIOU : 540.000 €,
- COMPTE COURANT BEY : 265.449 €,
- COMPTE GENERAL D'ATTENTE : 5.665 €.

2. ACTIF ET PASSIF COURANT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Selon les informations en la possession de l'Administrateur Judiciaire, la situation active-passive de la société est la suivante au 6 novembre 2025 :

ACTIF		PASSIF	
CLIENTS	MEMOIRE	FOURNISSEURS	MEMOIRE
DISPONIBILITES	21.539,98 €	SOCIAL / FISCAL	MEMOIRE
TOTAL	21.539,98 €	TOTAL	MEMOIRE

Au titre de la période d'observation, l'actif disponible ou disponible à court terme excède le passif exigible

3. ETAT DU PASSIF

La demande d'ouverture de la procédure de sauvegarde fait état du passif suivant :

PASSIF DEMANDE D'OUVERTURE SAUVEGARDE		
	ECHU ET EXIGIBLE	A ECHOIR
EMPRUNTS		326.013 €
PERSONNEL		39.696 €
ORGANISMES SOCIAUX		107.251 €
TVA		2.591 €
AUTRES DETTES FISCALES ET SOCIALES		1.462 €
DETTES FOURNISSEURS		200.683 €
AUTRES DETTES		436 €
TOTAL DU PASSIF (ECHU ET A ECHOIR)	0 €	678.132 €
TOTAL		678.132 €

A date, l'état du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire s'élève à hauteur de 1.625.309,03 € selon la répartition synthétique suivante :

SCP SILVESTRI - BAUJET
23 Rue Chai des Farines
33000 BORDEAUX
Traitement du 6 nov. 2025 - GemWeb V4.22.04

Liste Succinte - Situation En Cours - Montants en euro Créances nées AVANT le jugement d'ouverture

14725 - SAS DUCHMOUT 8 Place de la Liberté 33600 PESSAC
Tribunal de Commerce de Bordeaux - Procédure de Sauvegarde - SA Juge-Commissaire : Monsieur Christophe LATASTE N° Greffe : 2025J00307
Jugement d'ouverture 06/03/2025 Publication au BODACC 18/03/2025

Privilége	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
TI - TRESOR: Contrib. Indirectes (7700)	8 634,10		8 634,10		8 634,10
TD - TRESOR: Contrib. Directes et Taxes	559,00	0,00	559,00	38 694,00	39 253,00
PN - Nantissement s/Fonds de Commerce	73 844,15	81 771,20	155 615,35		155 615,35
CS - Privilège des Caisses Sociales (2300)	0,00	0,00	0,00	127 995,01	127 995,01
PAPR - Privilège à préciser (250)	38 213,00		38 213,00		38 213,00
CH - Chirographaires (100)	208 473,52	55 248,20	263 721,72	991 876,85	1 255 598,57
	329 723,77	137 019,40	466 743,17	1 158 565,86	1 625 309,03

Il est précisé que des créances ont été contestées, pour un total à hauteur de 1.158.565,86 € et que le passif intragroupe représente 994 K€.

En se basant sur le passif comptable et le passif déclaré dans le cadre de la procédure, l'expert-comptable de la société a pu attester, conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, d'un passif global à hauteur de 680 010,05 €.

DETAIL DES SURETES

 A caractère L642-12-Alinéa 4

ACTIF CONCERNÉ	NATURE DE LA SURETE	RANG DE LA SURETE	BENEFICIAIRE DE LA SURETE	MONTANT DE LA CREANCE A LA DATE D'INSCRIPTION	SOLDE DU DE LA CREANCE	DATE D'INSCRIPTION
Fonds de commerce	Nantissement	N/C	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAIN POITOU CHARENTES 1 Parvis Corto Maltese 33000 Bordeaux	162.924 €	N/C	19/06/2017
Fonds de commerce	Nantissement	N/C	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAIN POITOU CHARENTES 1 Parvis Corto Maltese 33000 Bordeaux	204.000 €	N/C	23/10/2018

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Par courrier en date du 11 mars 2025, l'Administrateur Judiciaire a interrogé la DREAL sur la situation de la société DUCHMOUT en termes de normes environnementales et d'installations classées.

En parallèle, des recherches complémentaires ont été réalisées par l'Administrateur Judiciaire sur le site GEORISQUES, lesquelles ont permis de relever l'existence des **risques naturels** suivants :

- Séisme : risque faible sur le lieu d'exploitation et sur la commune,
- Remontée de nappe : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Mouvements de terrain : risque inconnu sur le lieu d'exploitation mais existant sur la commune,
- Retrait gonflement des argiles : risque important sur la commune et modéré sur le site,
- Radon : risque modéré,
- Feu de forêt : risque inconnu sur le site mais existant sur la commune.

S'agissant des **risques technologiques** :

- La commune relève des installations industrielles classées (ICPE), il est précisé que le site n'est pas concerné,
- La commune et le site d'exploitation sont concernés par la pollution des sols,
- La commune comprend des canalisations de transport de matières dangereuses.

DÉROULEMENT DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Pour rappel, la société DUCHMOUT exploite son fonds de commerce de restauration sis 8 Place De La Liberté - 33600 PESSAC.

Le restaurant propose une vente de produits italiens sur place, à emporter et en livraison.

La société exerce son activité au sein d'un local commercial de 230 m², la capacité d'accueil du restaurant est de 90 couverts à l'intérieur et 90 couverts à l'extérieur.

Le ticket moyen du restaurant s'élève à hauteur de 26,47 € le midi et 29,80 € le soir. Il est précisé que le restaurant propose une formule déjeuner au prix de 18 €.

La saisonnalité de l'activité est faible et le taux de marge théorique attendu s'élève à hauteur de 73 %.

2. EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Les performances réalisées par la société jusqu'en août 2025 sont les suivantes :

<i>En €</i>	Du 01/01/2025 Au 28/02/2025 (2 mois)	Du 01/03/2025 Au 31/08/2025 (6 mois)	TOTAL (8 mois)
Chiffre d'affaires	281.537	1.070.314	1.351.851
Marge brute globale	215.113	749.261	964.374
Taux de marge	76,41 %	70,00 %	71,34 %
AACA	76.380	250.958	76.380
Valeur ajoutée	138.733	498.303	637.036
Impôts et taxes	1.600	8.791	10.391
Charges de personnel	110.011	382.896	492.907
EBE	27.122	106.615	133.737
Reprises sur charges	1.240	500	1.740
Autres produits	147	39	186
DAP	6.950	20.850	27.800
Autres charges	19.721	74.229	93.950
Résultat d'exploitation	1.839	12.076	13.915
RCAI	1.839	12.076	13.915
Résultat net	1.839	12.076	13.915

Le chiffre d'affaires enregistré sur les 8 premiers mois de l'année (1,4 M€ K€) apparaît en adéquation avec les prévisions qui avaient été établies à l'ouverture de la procédure.

A l'instar des autres restaurants du Groupe, le dirigeant fait état d'un marché de la restauration particulièrement dégradé, avec des variations de clientèle importantes et imprévisibles ; la gestion des effectifs et de la politique d'achats de matières, dans ce contexte, est donc malaisée et a des répercussions sur les niveaux de profitabilité des entités.

La société a néanmoins réussi à maintenir le caractère rentable de l'activité, un résultat net à hauteur de 14 K€ est enregistré sur les 8 premiers mois de l'exercice.

3. EVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

<i>En €</i>	28/02/2025	31/03/2025	30/04/2025	31/05/2025	30/06/2025	31/07/2025	31/08/2025	30/09/2025	31/10/2025
Solde de trésorerie	<34,56 €>	48.111,64 €	77.547,63 €	55.690,62 €	63.036,84 €	29.668,49 €	69.786,10 €	29.275,29 €	17.653,87 €

Le niveau de trésorerie de l'entreprise a été variable au cours de la période d'observation, le niveau est toutefois resté suffisant pour permettre de couvrir les charges courantes.

4. ELEMENTS HORS EXPLOITATION

Néant.

5. CONSTAT DE LA SITUATION

La société DUCHMOUT appartient à un Groupe de sociétés ayant rencontré des difficultés renforcées par la crise sanitaire.

La période d'observation a permis à la société de confirmer le caractère rentable de son activité. L'établissement ainsi pu enregistré un bénéfice net de 14 K€ au cours des 8 premiers mois de l'exercice 2025.

L'actuelle procédure de sauvegarde s'inscrit plus globalement dans une restructuration du Groupe PEPPONE qui s'est séparé de ses centres de pertes afin de soulager et consolider la trésorerie du Groupe.

La société DUCHMOUT a ainsi pu maintenir un niveau de trésorerie excédentaire.

Dans ces conditions la poursuite d'activité apparaît sécurisée, ce qui permet d'envisager des modalités de règlement du passif de la société.

Un plan de sauvegarde a donc pu être établi et est présenté ci-après.

PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE

PREVISION D'ACTIVITE

1. EVOLUTION ENVISAGEE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Production vendue	2 000 000	2 020 000	2 040 200	2 060 602	2 081 208	2 102 020	2 123 040	2 144 271	2 165 713	2 187 371	2 209 244
Production immobilisée	24 000	24 240	24 482	24 727	24 974	25 224	25 476	25 731	25 989	26 248	26 511
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 024 000	2 044 240	2 064 682	2 085 329	2 106 183	2 127 244	2 148 517	2 170 002	2 191 702	2 213 619	2 235 755
<i>Evolution (%)</i>	-	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Il est budgété une évolution du chiffre d'affaires de l'ordre de 1 % entre chaque exercice.

Le chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices est pour rappel le suivant :

Exercice clos le 31/12	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	1.402.161 €	1.638.643 €	2.078.148 €	2.050.884 €	2.001.017 €

Le niveau d'activité attendu sur les prochaines années apparait par conséquent en phase avec le niveau historique. Les prévisions apparaissent dès lors réalisables.

2. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES VARIABLES

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Achat de matières et sous-traitance	607 200	572 387	578 111	563 039	547 607	553 084	558 614	564 201	569 843	575 541	581 296
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 024 000	2 044 240	2 064 682	2 085 329	2 106 183	2 127 244	2 148 517	2 170 002	2 191 702	2 213 619	2 235 755
Taux de marge sur achats de matières et sous-traitance	70%	72%	72%	73%	74%	74%	74%	74%	74%	74%	70%
<i>Evolution du taux de marge</i>	-	-2%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Le niveau de charges variables évoluerait progressivement à la hausse en lien avec la croissance d'activité projetée, étant précisé que le taux de marge constaté au cours de la période d'observation est de 71 %.

3. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES FIXES

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
AACE	445 280	444 859	448 468	452 112	455 793	459 511	463 266	467 059	470 890	474 759	478 666
Impôts, taxes	16 192	16 354	16 517	16 683	16 849	17 018	17 188	17 360	17 534	17 709	17 886
Charges de personnel	708 400	715 484	722 639	729 865	737 164	744 536	751 981	759 501	767 096	774 767	782 514
TOTAL	1 169 872	1 176 697	1 187 624	1 198 660	1 209 806	1 221 065	1 232 435	1 243 920	1 255 520	1 267 235	1 169 872
<i>Evolution (%)</i>	-	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Niveau et perspectives d'emploi

Aucune embauche n'est envisagée à ce jour.

Arrêt/adjonction ou cession d'une activité

Aucun arrêt/adjonction ou cession d'activité n'est anticipé.

4. ETAT DU MARCHE ACTUEL ET EVOLUTION POSSIBLE

➤ *Evolutions du marché de la restauration en France :*

Plusieurs évolutions des habitudes de consommation ont découlé du Covid 19, avec notamment :

- (i) la montée en puissance de la restauration rapide (dont le chiffre d'affaires a franchi les 20 milliards d'euros en 2023),
- (ii) le recours à la livraison, *click and collect*, commande en ligne,
- (iii) l'essor des formats hybrides : modèles « *fast-good* » (rapide mais de qualité), bistrots multi-services.

➤ *Focus marché de la restauration à Bordeaux :*

Chiffres clés :

- en 2024, la métropole bordelaise comptait environ 2 834 établissements de restauration (chiffre de janvier 2024), soit une augmentation nette de 5 % par rapport à 2022.
- le secteur gastronomique est en plein essor : la ville compte 10 établissements étoilés (en 2025).

Tendances locales :

- le ticket moyen pour un repas à Bordeaux : selon les données 2023/2024, 32 € au déjeuner, 48 € le soir.
- le taux d'occupation moyen des restaurants dans le centre historique est d'environ 78 % le week-end,
- fort développement des restaurants mettant en avant la qualité, l'origine locale, et l'expérience (accords mets-vins, dégustations),
- le nombre d'établissements étoilés ou haut de gamme s'accroît, ce qui crée un effet d'entraînement sur l'image de la ville.

5. RESULTATS PREVISIONNELS

La société, accompagnée de son expert-comptable, le cabinet ACSE, a établi des prévisions d'exploitation sur une durée de 10 ans.

Le compte de résultat prévisionnel de la société DUCHMOUT sur les 10 prochains exercices se présente comme suit :

SIG combiné Restaurant	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Production vendue	2 000 000 €	2 020 000 €	2 040 200 €	2 060 602 €	2 081 208 €	2 102 020 €	2 123 040 €	2 144 271 €	2 165 713 €	2 187 371 €	2 209 244 €
Production immobilisée	24 000 €	24 240 €	24 482 €	24 727 €	24 974 €	25 224 €	25 476 €	25 731 €	25 989 €	26 248 €	26 511 €
Cle de matières et sous-traitance	- 607 200 €	- 572 387 €	- 578 111 €	- 563 039 €	- 547 607 €	- 553 084 €	- 558 614 €	- 564 201 €	- 569 843 €	- 575 541 €	- 581 296 €
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	2 024 000 €	2 044 240 €	2 064 682 €	2 085 329 €	2 106 183 €	2 127 244 €	2 148 517 €	2 170 002 €	2 191 702 €	2 213 619 €	2 235 755 €
MARGE BRUTE GLOBALE	1 416 800 €	1 471 853 €	1 486 571 €	1 522 290 €	1 558 575 €	1 574 161 €	1 589 902 €	1 605 801 €	1 621 859 €	1 638 078 €	1 654 459 €
Autres achats et charges externes	- 445 280 €	- 444 859 €	- 448 468 €	- 452 112 €	- 455 793 €	- 459 511 €	- 463 266 €	- 467 059 €	- 470 890 €	- 474 759 €	- 478 666 €
VALEUR AJOUTEE	971 520 €	1 026 994 €	1 038 104 €	1 070 178 €	1 102 782 €	1 114 649 €	1 126 636 €	1 138 742 €	1 150 970 €	1 163 319 €	1 175 793 €
Impôts, taxes et versat assimilés	- 16 192 €	- 16 354 €	- 16 517 €	- 16 683 €	- 16 849 €	- 17 018 €	- 17 188 €	- 17 360 €	- 17 534 €	- 17 709 €	- 17 886 €
Charges de personnel	- 708 400 €	- 715 484 €	- 722 639 €	- 729 865 €	- 737 164 €	- 744 536 €	- 751 981 €	- 759 501 €	- 767 096 €	- 774 767 €	- 782 514 €
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	246 928 €	295 156 €	298 947 €	323 630 €	348 768 €	353 096 €	357 467 €	361 882 €	366 340 €	370 844 €	375 392 €
Dot. amortissements et provisions	- 40 480 €	- 40 885 €	- 41 294 €	- 41 707 €	- 42 124 €	- 42 545 €	- 42 970 €	- 43 400 €	- 43 834 €	- 44 272 €	- 44 715 €
Autres charges	- 141 680 €	- 143 097 €	- 144 528 €	- 145 973 €	- 147 433 €	- 148 907 €	- 150 396 €	- 151 900 €	- 153 419 €	- 154 953 €	- 156 503 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	64 768 €	111 174 €	113 126 €	135 951 €	159 212 €	161 644 €	164 100 €	166 581 €	169 087 €	171 618 €	174 174 €
Charges financières	- 10 120 €	- 10 221 €	- 10 323 €	- 10 427 €	- 10 531 €	- 10 636 €	- 10 743 €	- 10 850 €	- 10 959 €	- 11 068 €	- 11 179 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	54 648 €	100 953 €	102 803 €	125 524 €	148 681 €	151 008 €	153 358 €	155 731 €	158 129 €	160 550 €	162 996 €
CAF	152 059 €	154 420 €	177 657 €	201 336 €	204 189 €	207 071 €	209 981 €	212 921 €	215 890 €	218 889 €	

La hausse progressive d'activité et les efforts de rationalisation des charges devraient permettre à la société de poursuivre son retournement en dégageant un résultat d'exploitation de 11 K€ en 2026 et atteint 174 K€ en 2035.

6. DELAIS DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la société DUCHMOUT étaient positifs, de sorte qu'ils n'ont pas à être reconstitués.

MOYENS DE FINANCEMENT

1. GENERES PAR L'EXPLOITATION

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
CAF	152 059 €	154 420 €	177 657 €	201 336 €	204 189 €	207 071 €	209 981 €	212 921 €	215 890 €	218 889 €
IS	25 238 €	25 701 €	31 381 €	37 170 €	37 752 €	38 339 €	38 933 €	39 532 €	40 138 €	40 749 €
TOTAL	126 821 €	128 719 €	146 276 €	164 165 €	166 437 €	168 731 €	171 049 €	173 389 €	175 753 €	178 141 €
<i>Evolution (%)</i>	-	1%	14%	12%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

L'activité de la société DUCHMOUT devrait permettre de dégager une capacité d'au financement de l'ordre de 126 K€ dès l'exercice 2026.

2. HORS EXPLOITATION

Néant.

MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF

Conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, le passif retenu dans le cadre d'un plan peut être celui attesté par l'expert-comptable. En l'occurrence, l'expert-comptable de la société a attesté celui-ci à hauteur de 680.010,05 €, créances intragroupes incluses (521.231,07 € hors intragroupe).

Cependant, par mesure de prudence, les modélisations développées ci-après prennent en compte le passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire au 5 novembre 2025 qui s'élève à 631.081 € (hors dettes intragroupe).

1. CREANCES < 500 EUROS

Le détail des créances de moins de 500 € est le suivant :

Créancier	Montant
CHOMETTE	175,27 €
EPIC REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	360,44 €
SGC BORDEAUX METROPOLE	229,10 €
TOTAL	764,81 €

Conformément aux dispositions des articles L. 626-20 et R. 626-34 du Code de commerce, les créances de moins de 500 € seront réglées à l'adoption du plan.

2. AUTRES CREANCES : 630.316,19 EUROS

Le détail du passif réglé selon les délais du plan est synthétisé comme suit :

Total passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire	1.625.309,03 €
- Crédit intragroupes au titre d'une substitution des créances intragroupes	994 228,00 €
- Crédit inférieurs à 500 € (réglés à l'adoption du plan)	764,81 €
= Total des créances à régler dans le cadre du plan	630 316,19 €

Dans le cadre du plan de sauvegarde envisagé, les créances à échoir **seront soumises à l'échéancier du plan**, de sorte que la base de calcul des dividendes du créancier concerné sera le total des créances échues et du capital restant dû (à échoir) au jour du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde.

Sur la base du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire, la société souhaite proposer un plan de sauvegarde prévoyant un remboursement intégral du passif (à hauteur de 630.316,19 €) sur 8 ans.

Échéances de remboursement	%	Montant du versement	CAF N-1	% de l'échéance par rapport à la CAF
1ère échéance : janvier 2027	11%	69 334,78 €	126 820,78 €	55%
2ème échéance : janvier 2028	11%	69 334,78 €	128 718,99 €	54%
3ème échéance : janvier 2029	13%	81 941,10 €	146 276,15 €	56%
4ème échéance : janvier 2030	13%	81 941,10 €	164 165,28 €	50%
5ème échéance : janvier 2031	13%	81 941,10 €	166 436,93 €	49%
6ème échéance : janvier 2032	13%	81 941,10 €	168 731,30 €	49%
7ème échéance : janvier 2033	13%	81 941,10 €	171 048,61 €	48%
8ème échéance : janvier 2034	13%	81 941,10 €	173 389,10 €	47%
TOTAL	100%	630 316,19 €	1 245 587,13 €	51%

Il est rappelé que conformément à l'article L. 626-12 du Code de commerce, la durée du plan ne peut excéder 10 ans et doit être fixée par le Tribunal de la procédure.

Conformément à l'article L.626-18 alinéa 4 du Code de Commerce, la première et seule échéance sera payable à la date d'anniversaire du plan.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de Commerce :

« Les propositions pour le règlement des dettes peuvent porter sur des délais, remises et conversions en titres donnant ou pouvant donner accès au capital. Elles sont, au fur et à mesure de leur élaboration et sous surveillance du juge-commissaire, communiquées par l'administrateur au mandataire judiciaire, aux contrôleurs ainsi qu'au comité social et économique.

Lorsque la proposition porte sur des délais et remises, le mandataire judiciaire recueille, individuellement ou collectivement, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. En cas de consultation par écrit, le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut acceptation. Ces dispositions sont applicables aux institutions visées à l'article L. 143-11-4 du code du travail pour les sommes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 622-24, même si leurs créances ne sont pas encore déclarées. Elles le sont également aux créanciers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 626-6 lorsque la proposition qui leur est soumise porte exclusivement sur des délais de paiement.

Lorsque la proposition porte sur une conversion en titres donnant ou pouvant donner accès au capital, le mandataire judiciaire recueille, individuellement et par écrit, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut refus.

Le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers pour lesquels le projet de plan ne modifie pas les modalités de paiement ou prévoit un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ou dès l'admission de leurs créances ».

Dès lors, les créanciers qui n'auraient pas fait connaître leurs réponses dans un délai de 30 jours seront réputés avoir accepté le plan proposé.

3. CREANCES INTRAGROUPE

Les dettes intragroupes déclarées entre les mains du Mandataire Judiciaire s'élèvent à 994 228,00 €.

Elles seront subordonnées à la parfaite exécution du plan, soit au règlement de l'intégralité des dettes hors groupe.

ENGAGEMENTS/GARANTIES

1. VIREMENTS MENSUELIS

La société s'engage à provisionner entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, 1/12ème du montant de l'échéance par virement mensuel automatique qui devra être mis en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

2. INALIENABILITE DU FONDS/DES TITRES

Inaliénabilité des fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan.

3. FOURNITURE SEMESTRIELLE DE LA COMPTABILITE

La société s'engage à fournir semestriellement une situation intermédiaire et ses comptes annuels au plus tard 6 mois après la clôture.

4. AUTRES

Dans le cadre de la réalisation de son plan, la société DUCHMOUT s'engage à opérer des remontées de dividendes à ses *holdings*, B.E.Y. et MEWNIOU, correspondant à un montant de 60 % de la CAF disponible après règlement de son pacte.

Les remontées de trésorerie vers B.E.Y. et MEWNIOU seront les suivantes :

Échéances	CAF disponible	CAF distribuable (60% CAF restante)	% de détention MEWNIOU	Distribution dividendes MEWNIOU	% de détention B.E.Y.	Distribution dividendes B.E.Y.	CAF restante	% d'utilisation totale de la CAF
2027	57 486,00 €	34 491,60 €	30%	10 347,48 €	70%	24 144,12 €	22 994,40 €	82%
2028	59 384,21 €	35 630,52 €	30%	10 689,16 €	70%	24 941,37 €	23 753,68 €	82%
2029	64 335,04 €	38 601,03 €	30%	11 580,31 €	70%	27 020,72 €	25 734,02 €	82%
2030	82 224,17 €	49 334,50 €	30%	14 800,35 €	70%	34 534,15 €	32 889,67 €	80%
2031	84 495,83 €	50 697,50 €	30%	15 209,25 €	70%	35 488,25 €	33 798,33 €	80%
2032	86 790,19 €	52 074,12 €	30%	15 622,24 €	70%	36 451,88 €	34 716,08 €	79%
2033	89 107,51 €	53 464,50 €	30%	16 039,35 €	70%	37 425,15 €	35 643,00 €	79%
2034	91 447,99 €	54 868,80 €	30%	16 460,64 €	70%	38 408,16 €	36 579,20 €	79%
2035	175 752,99 €	105 451,79 €	30%	31 635,54 €	70%	73 816,26 €	70 301,20 €	60%
2036	178 140,52 €	106 884,31 €	30%	32 065,29 €	70%	74 819,02 €	71 256,21 €	60%
TOTAL	969 164,45 €	581 498,67 €	30%	174 449,60 €	70%	407 049,07 €	387 665,78 €	76%

Le règlement de l'annuité du plan ainsi que les remontées des dividendes consommeraient au plus haut 82 % de la capacité d'autofinancement laissant un plancher de sécurité à la structure afin de faire face à d'éventuels aléas et charges exceptionnelles.

<p>Signature du dirigeant de la société DUCHMOUT, Monsieur Bolivin DUCHESNE</p>	 Signé par : <small>99E998EDC5AA4BA...</small>
--	---

OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Au cours de la période d'observation, la société DUCHMOUT a su maintenir sa rentabilité (14 K€ de résultat net sur les 8 premiers mois de l'exercice 2025).

Ce retourment encourageant a été porté par une reprise de sa gestion par son dirigeant, Monsieur Bolivin DUCHESNE et la mise en place de mesures de restructuration (réorganisation interne, rationalisation des charges) qui ont permis de réadapter le niveau de charges fixes à l'activité réelle de la société et de dégager un bénéfice.

Les performances devraient se consolider au cours des prochains exercices selon les prévisions d'exploitation transmises.

L'enjeu, pour Monsieur Bolivin DUCHESNE, sera de poursuivre les efforts fournis en termes de gestion globale de l'activité pour maintenir durablement cette profitabilité.

A la lumière de ces éléments, la société apparaît en mesure de générer une capacité d'autofinancement suffisante pour :

- présenter et soutenir durablement le plan de sauvegarde présenté,
- permettre le règlement de ses charges fixes,
- assurer des distributions de dividendes vers B.E.Y et MEWNIOU afin de leur permettre le financement de leurs activités et de leurs plans de sauvegarde.

De fait, l'Administrateur Judiciaire se prononce en faveur de l'arrêté du plan de sauvegarde présenté par la société DUCHMOUT qui permet d'assurer :

- la continuité de son activité et subséquemment celles de B.E.Y. et MEWNIOU,
- le désintéressement de l'intégralité des créanciers.

--*-*-*

Si votre Tribunal estime opportun d'arrêter le plan de sauvegarde en faveur de la société DUCHMOUT, il conviendra donc :

- de fixer sa durée ;
- de prendre acte des engagements de la société ;
- de prévoir le versement de la première annuité en janvier 2027 ;
- de désigner Monsieur Bolivin DUCHESNE comme tenu d'exécuter le plan ;
- de prononcer l'inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan ;
- de désigner le commissaire à l'exécution du plan.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président et Juges, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Aurélien MOREL

Signé par :
Aurélien MOREL
20A3BEF19A3B432...

**Signature du dirigeant de la société DUCHMOUT,
Monsieur Bolivin DUCHESNE**

Signé par :

99E998EDC5AA4BA...